

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ATHANASE
M.R.C. DE TÉMISCOUATA**

Séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Athanase, tenue au lieu ordinaire des séances ce quatrième jour de mai 2026, à 19 heures 30 minutes à laquelle sont présents : Madame Karole Thibault, Messieurs André St-Pierre, Denis Sansoucy, Claude Patry et Marcel Tringle tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Mario Patry de même qu'en présence de l'agente de bureau Madame Linda Morin.

Absent : Monsieur Denis Patry, conseiller, ne peut assister à la présente séance.

OUVERTURE

Le maire procède à l'ouverture de la séance par le mot de bienvenue aux membres du conseil et aux personnes présentes dans la salle.

2026-05-55 NOMINATION D'UNE SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE

En l'absence de Madame Claudie Levasseur, directrice générale, il est proposé par le conseiller Monsieur André St-Pierre et résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer Madame Linda Morin, agente de bureau, comme secrétaire d'assemblée.

2026-05-56 MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue
2. Vérification du quorum
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Première période de questions
5. Réponses aux questions de la séance précédente
6. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2026
7. Approbation des comptes / Avril 2026
8. Correspondance
Directrice générale
Maire
9. Dépôt et adoption du rapport trimestriel et estimatif au 31 mars 2026
10. Heures d'ouverture du bureau municipal – Saison estivale 2026
11. Dépôt 2^{ième} programmation de la TECQ 2024-2028
12. Installation d'une signalisation d'arrêt obligatoire à l'intersection du chemin des Peupliers et de la route de Picard

13. Octroi du contrat pour le projet 2025-115 Structure de chaussée sur la route de Picard
14. Rapport des élus
15. DIVERS
16. Deuxième période de questions
17. Clôture de la séance
18. Prochaine séance du conseil / **LUNDI LE 1^{er} JUIN 2026**

Il est proposé par le conseiller Monsieur André St-Pierre et résolu à l'unanimité des conseillers présents de modifier l'ordre du jour soumis en retirant le point 13 avec la mention que l'article *DIVERS* demeure ouvert.

2026-05-57 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AVRIL 2026

Il est proposé par le conseiller Monsieur Claude Patry et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2026 en apportant la correction suivante à la résolution 2026-04-49 : Ajouter le nom du proposeur « Monsieur André St-Pierre » tel que rédigé, puisque conforme aux délibérations.

2026-05-58 APPROBATION DES COMPTES / MARS 2026

Il est proposé par le conseiller Monsieur Marcel Tringle et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE ce conseil approuve et ratifie le paiement des dépenses effectuées au mois d'avril 2026 depuis la dernière séance du conseil en date du 7 avril 2026 jusqu'à ce jour, totalisant la somme de quarante-deux mille cent quatre-vingt-un dollars et quatorze sous (42 181,14 \$), soit une somme de vingt mille neuf cent vingt dollars et quatre-vingt-neuf sous (20 920,89 \$) pour la Municipalité, et de vingt-et-un mille deux cent soixante dollars et vingt-cinq sous (21 260,25 \$) pour le Centre communautaire, le tout tel que plus amplement décrit dans la liste déposée à cet effet dont les membres du conseil ont pris connaissance, et conservée aux archives de la Municipalité.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussignée, Claudie Levasseur, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Athanase certifie, par les présentes, que les crédits budgétaires sont disponibles pour lesdites dépenses encourues depuis la dernière séance du conseil en date du 7 avril 2026 jusqu'à ce jour.

Donné à Saint-Athanase, ce 4 mai 2026.

Claudie Levasseur

Directrice générale et greffière-trésorière

CORRESPONDANCE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

- Aucune correspondance reçue au cours du dernier mois.

CORRESPONDANCE DU MAIRE

- Aucune correspondance reçue au cours du dernier mois.

2026-05-59 DÉPÔT ET ADOPTION DU RAPPORT TRIMESTRIEL ET ESTIMATIF AU 31 MARS 2026

ATTENDU QUE la directrice générale et greffière-trésorière, Madame Claudie Levasseur, de la Municipalité a déposé le rapport trimestriel et estimatif des revenus et des dépenses pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 mars 2026;

ATTENDU QUE les membres de ce conseil ont pris connaissance de ce rapport et s'en disent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Monsieur Denis Sansoucy et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE ce conseil prend acte du dépôt du rapport trimestriel et estimatif des revenus et des dépenses de la Municipalité pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 mars 2026;

QUE ce conseil adopte ledit rapport tel que déposé;

QUE ce rapport sera conservé aux archives de la Municipalité.

2026-05-60 HEURE D'OUVERTURE DU BUREAU MUNICIPAL – SAISON ESTIVALE 2026

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Madame Karole Thibault et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE le bureau municipal soit fermé durant la période du 17 août au 21 août 2026;

QUE les heures d'ouverture du bureau municipal soient les suivantes pour la période du lundi 11 mai 2026 au vendredi 11 septembre 2026 inclusivement:

Du lundi au jeudi : 9 h à 12 h et 13 h à 16 h

Vendredi : Fermé.

**2026-05-61 DÉPÔT 2IÈME PROGRAMMATION DE LA TECQ
2024-2028**

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) pour les années 2024 à 2028;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Monsieur André St-Pierre et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE la Municipalité s'engage à respecter les modalités du Guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employé(e)s et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, aux exigences, aux pertes, aux dommages et aux coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de TECQ 2024-2028;

QUE la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la Municipalité s'engage à déposer annuellement une mise à jour de sa programmation de travaux durant la période du 1er octobre au 15 février inclusivement;

QUE la Municipalité s'engage à réaliser les investissements autonomes qui lui sont imposés pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE La Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

2026-05-62 INSTALLATION D'UNE SIGNALISATION D'ARRÊT OBLIGATOIRE À L'INTERSECTION DU CHEMIN DES PEUPLIERS ET DE LA ROUTE DE PICARD

ATTENDU QUE qu'un citoyen résident à l'intersection du chemin des Peupliers et de la route de Picard a formulé une demande d'ajout d'un arrêt obligatoire à cette intersection;

ATTENDU QUE plusieurs camions de transports de bois y circulent augmentant le danger pour le transport scolaire;

ATTENDU QU'une signalisation temporaire (2 panneaux) de pré-signalisation doit être installé pour avertir la population du changement à venir;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Monsieur Marcel Tringle et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal autorise la pré-signalisation et l'installation de la nouvelle signalisation d'arrêt obligatoire à l'intersection du chemin de Peupliers et de la route de Picard.

RAPPORT DES ÉLUS

Aucun compte-rendu pour le dernier mois.

DIVERS

Aucun sujet à discuter.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

- Deux citoyennes étaient présentes dans l'assistance.

Le thème suivant a été abordé : Jardin communautaire

- Quelques personnes désirent mettre sur pied un jardin communautaire. Cela permettrait de cultiver des produits frais et locaux, mais par-dessus tout de favoriser le lien social entre les personnes de tous âges. (Enfants, adolescents, parents, grands-parents etc.) Le milieu pourrait être verdi de façon écologique.

Pour ce faire, les personnes demandent l'autorisation à la municipalité de réaliser ce projet à un endroit accessible à tous. Pour l'instant la municipalité recommande de le faire à proximité du terrain de balles. La Municipalité demande également de nommer une personne responsable de la communication afin d'éviter toute ambiguïté en lien avec ce projet.

CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

A 19 heures 56 minutes tous les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, le président de l'assemblée Monsieur Mario Patry, déclare la séance close et lève l'assemblée.

.....
M. Mario Patry, maire

.....
Mme. Linda Morin
Agente de bureau

Je, Mario Patry, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.